

L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*, L.) est une espèce annuelle originaire d'Amérique du Nord. Elle est connue pour être à la fois un **adventice de cultures** et une **plante aux pollens très allergisants**.

Une menace pour l'agriculture

La présence d'ambrosies dans certaines parcelles peut entraîner :

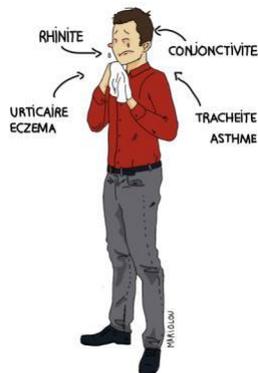
- **Perte de rendement total ou partiel**
- **Dépréciation de la valeur de fonds**
- **Déclassement de la récolte**
- **Charges supplémentaires** de traitement du sol
- Problématique à **gérer sur le long terme** car importante production de graines
- **Conflits de voisinage**



Une nuisance pour la santé

Les pollens d'ambroisie (émis à partir de **août à octobre**) sont **très allergisants** et peuvent provoquer divers symptômes chez les personnes sensibles.

Il ne suffit que de **quelques grains de pollen par mètre cube d'air** pour que ces symptômes allergiques apparaissent chez les personnes sensibles.



L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)

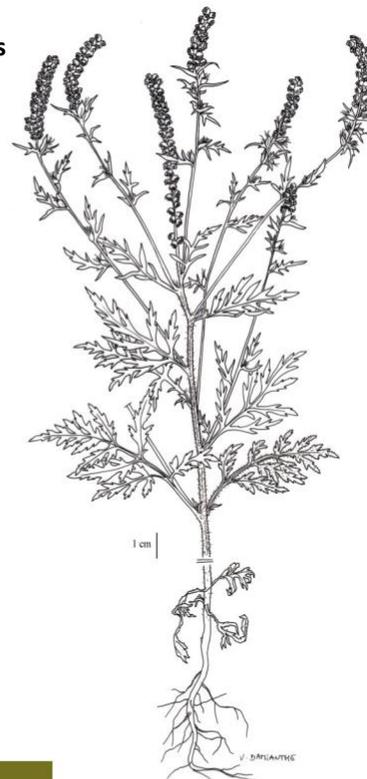


Ses **feuilles** sont **vertes des deux côtés, minces, découpées**

Ses **tiges** sont dressées sillonnées en longueur **souvent velues et ramifiées, rougeâtres**

Ses **fleurs** sont vert pâle à jaune et se dressent en épis

Sa **hauteur** varie de **0,2 m à 2,00 m**



Les graines peuvent vivre de nombreuses années dans le sol



Plantule



Stade végétatif



En fleurs

Avant la culture

- **Faux semis** : plus efficace si il est accompagné d'un **retard de la date de semis** de la culture qui favorise la levée des ambrosies et donc leur destruction par désherbage mécanique ou chimique.

Pendant la culture

- **Arrachage manuel** : très efficace en entrée de parcelle ou pour des petits patches d'ambroisie en portant des EPI.
- **Désherbage mécanique (binage, hersage, houe rotative, écimage)** : permet la destruction précoce de l'ambroisie (75-90% d'efficacité).
- **Désherbage chimique** : efficace s'il est utilisé avec les bons produits et les bons dosages.
- **Semis de plantes de couvert en association** : la compétition pour l'espace et les ressources peuvent diminuer la croissance de l'ambroisie.



La capacité d'adaptation et de tolérance de l'ambroisie aux pratiques de désherbage implique la **combinaison de plusieurs méthodes de gestion** pour obtenir un résultat satisfaisant.

Bon à savoir :

La **rotation des cultures**, avec l'insertion de cultures d'hiver, permet de ne pas favoriser l'ambroisie (le développement de cette plante coïncide avec celui des cultures de printemps).



Pendant l'interculture

• Déchaumage:

Préférable d'intervenir tôt après la récolte.

Réaliser des **déchaumages croisés** car l'ambroisie supporte bien la perturbation du sol.



• Couverture du sol : installer des plantes de couvert qui limiteront la présence d'ambroisie .

• Arrachage manuel : très efficace en entrée de parcelle ou pour des petits patches d'ambroisie, en portant des EPI.

• Pâturage par les animaux : à mettre en place pendant la période où l'ambroisie est appétente (avant floraison).

• Désherbage chimique : efficace s'il est utilisé avec les bons produits et avec les bons dosages.

! Si **implantation d'une culture intermédiaire piège à nitrates (CIPAN)** : semez le plus tôt possible sur sol qui aura au préalable été déchaumé ou désherbé. Le couvert en place limite le développement des espèces indésirables.

- Consultez l'**arrêté préfectoral de votre département**. La plupart d'entre eux rendent obligatoire la destruction de l'ambroisie sur votre terrain dans un délai défini.

(Retrouvez votre arrêté préfectoral sur le site ambroisie.info)



En vertu de l'article R610-5 du code pénal, les personnes qui ne respectent pas l'arrêté, sont susceptibles d'être sanctionnées par des **amendes de 1ère classe**.

- L'arrêté national relatif aux **règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) du 24 avril 2015** spécifie que l'Ambroisie à feuilles d'armoïse est une espèce invasive. De ce fait, elle n'est **pas autorisée en tant que couvert sur les bandes tampons en bordure de cours d'eau** (définies par l'article D615-46 du code rural et de la pêche maritime).

Pour plus d'informations / Contact

Tout sur l'ambroisie :
www.ambroisie.info

Actualités sur l'ambroisie :
www.ambroisie-blog.org

Guide de gestion : **Agir contre l'Ambroisie à feuilles d'armoïse**. 30p. <https://goo.gl/wyFcvu>



Contact : observatoire.ambroisie@fredon-france.org

Tél : +33 (0)7 68 999 350 ou +33 (0)1 53 83 71 75



**LA LUTTE CONTRE
L'AMBROISIE
EN MILIEU AGRICOLE**

